

COMPTE-RENDU CSAL du 23 avril 2025

de 14h à 18h en salle Bastille (Belgrade)

PÉTITIONS

Nous remettons au directeur deux pétitions :

- une **pétition départementale intersyndicale contre la suppression du mouvement local pour les cadres A**, contre la sélection au choix et au fil de l'eau, pour le retour aux règles d'ancienneté. En effet, la réforme introduit une notion d'arbitraire, pose des problèmes de spécialisation et d'enfermement dans les filières, avec des pertes de garanties fondamentales comme celle de pouvoir muter avec l'ancienneté ou les priorités.
- une **pétition des SIP contre la réforme de l'accueil** applicable au 1/07/2025, déjà en partie appliquée.

Nous déplorons l'absence de réponse de notre directeur à ces deux pétitions, malgré le grand nombre de signataires.

CAMPAGNE IR 2025

- 232 000 déclarations envoyées en Isère, uniquement à ceux qui n'ont pas télédéclaré l'an dernier (265 000 l'an dernier)
- Pour chaque SIP (sauf à St Marcellin), un vigile est recruté du 14 avril au 30 mai (un second pour le CFP de Grenoble). Le recrutement d'un vigile supplémentaire n'est pas exclu si besoin. A Rhin Danube, **nous demandons la sécurisation des collègues travaillant dans l'Algeco** qui ne disposent d'aucun chemin de fuite et se sont déjà retrouvés seuls avec les contribuables refoulés après 12h. **La direction va demander aux chefs de SIP de mieux coordonner la fermeture de l'accueil et de l'Algeco.**
- 4 SGC (là où il n'y a ni SIP ni France Services) participent à la campagne IR (accueil de 1er niveau). Se posent néanmoins des problèmes quant à leur formation, leurs habilitations (APRDV) et leur documentation (dotation en brochures pratiques).
- Une réunion a eu lieu entre des collègues de SIP et un centre de contact.
- L'outil APOLLON vient compléter la BACO pour répondre aux E-Contacts.
- A Grenoble, les tablettes dans la file d'attente : les chefs de service des SIP grenoblois considèrent peut-être que leurs agents sont plus efficaces en box, et les agents ne souhaitent pas forcément les utiliser peut-être pour ne pas se retrouver en danger ou sous pression. Mais la tension ne vient-elle pas de l'attente excessive des contribuables ? Plus vite on va au contact du contribuable, mieux ça se passe. La tablette peut avoir son utilité en période de forte affluence. Encore faut-il avoir des emplois suffisants et des agents expérimentés pour les utiliser !
- A R&D **nous dénonçons un manque d'homogénéité entre les SIP (notamment à l'accueil) dans la façon de travailler.**
- Si nous avons encore les moyens, un déploiement d'agents dans les France Services pendant la campagne IR améliorerait le service rendu à nos usagers. On organise des permanences mais elles sont (insuffisamment) dimensionnées en fonction des flux N-1
- **Nous demandons des explications sur plusieurs bugs affectant les « dernières adresses connues » (DAC) adresses** fiscales de taxation : parfois des changements d'adresse n'ont pas été pris en compte, d'autres fois c'est l'adresse du garage qui apparaît sur la déclaration, ou alors une autre adresse inexplicable. Après le fiasco de la taxe sur les logements vacants l'année dernière, on peut légitimement s'inquiéter des répercussions sur la TH 2025. *La direction confirme la présence de bugs nationaux de différentes natures, en cours d'expertise par la DG. A priori il s'agirait d'un simple problème d'affichage et ne devrait pas y avoir de répercussion sur la TH. Une communication aura lieu après le retour de la DG.*

- D'autre part, **nous interrogeons la direction sur la raison pour laquelle en cas de décès, les 2 DPR ne sont pas envoyées en même temps au conjoint survivant.** Un seul envoi permettrait de limiter les erreurs déclaratives, puisque les revenus doivent être répartis entre les 2 déclarations.
- Enfin, à l'accueil du CFP R&D, nous rappelons que **pour éviter des erreurs d'orientation et des temps d'attentes inutiles, il serait souhaitable de confier la file d'attente à des & personnes expérimentées plutôt qu'à des auxiliaires.**

FORMATION PROFESSIONNELLE

Mme NICOUD nous a présenté le bilan 2024 de la formation professionnelle et le plan local de formation 2025. Au SIE Belledonne Vercors notamment, 3 apprentis abattent un travail considérable et vont laisser un grand vide à leur départ. Ils mettent en évidence les manques d'effectifs.

AFFECTATION AU CHOIX DES INSPECTEURS STAGIAIRES

La présélection des dossiers ne sera qu'un examen en la forme, le rejet de candidatures ne pouvant porter que sur des questions de délai de séjour ou de bloc fonctionnel.

N'est pas encore tranchée (en attente des directives nationales) la question des IFIP stagiaires 2026 : arriveront-ils dans le nouveau système ou bénéficieront-ils d'une « vague » spécifique ?

QUEL AVENIR POUR LA BCR ?

La note du 24/03/2025 précise le rôle et le périmètre d'intervention de la BCR dans les opérations CODAF (Comités opérationnels départementaux anti-fraude), CLIR (Cellules départementales de lutte contre l'islamisme et le repli communautaire), « Place nette »... Alors que la première partie insiste clairement sur la nécessité d'enjeux fiscaux, la 2^{de} partie est moins claire et la 3^{ème} centrée sur la communication externe: il faudrait faire de la comm en affichant ostensiblement nos brassards « DGFIP ». **Nous nous inquiétons du fait qu'on envisage la présence de la BCR sous l'angle de la comm, au risque d'en oublier les enjeux fiscaux.**

Plusieurs questions se posent :

Qui va décider de l'enjeu fiscal ?

Quid de la sécurité de nos collègues ? Car aujourd'hui, on doit faire face à des organisations criminelles d'une violence inédite à l'encontre de l'ensemble des piliers de l'État.

Nous ne sommes pas policiers, nous ne sommes pas armés, nous n'avons pas les mêmes protections. Notre logement n'est pas délocalisé.

Le directeur a demandé à être personnellement informé en amont (et en aval) des opérations, pour s'assurer avec la division du contrôle fiscal que les conditions de sécurité sont réunies.

Selon la CGT, la tentation du ministère de l'Intérieur est forte de nous entraîner sur leur terrain. On doit donc s'assurer d'y trouver un intérêt fiscal et de ne pas être instrumentalisés.

Il faut joindre les moyens à la parole : les effectifs ne sont pas suffisants, pire, ils sont en baisse.

Est-ce que cette mission est devenue la mission centrale de la BCR ?

M. VARGIU répond qu'il faut qu'on ait un intérêt à agir et pour ça, qu'on soit pleinement associés au choix des cibles. La direction a déjà dit non car la BCR a d'abord pour mission de fiscaliser le renseignement sur des axes de programmation. On doit utiliser davantage les outils juridiques (anonymisation). « Je ne veux pas de nom d'agent sur les pièces de procédure de ces opérations »

« Les agents ne sortent pas de leur véhicule tant que le périmètre n'est pas sécurisé par les FDO »

Nous rappelons qu'en Italie, on a créé des brigades fiscales spécialisées et armées pour lutter contre des narcotrafiquants qui n'ont plus rien à voir avec ce qu'on a connu au siècle précédent.

Nous n'en sommes pas là. Dans l'état actuel, ce sont plutôt les GIR qui devraient voir leur statut, leur rattachement, leurs compétences interrogés et bien évidemment les moyens en effectif démultipliés.

Toutes les structures de la fonction publique d'Etat, de la sécurité sociale, des urssaf etc. y trouveront le moyen d'une plus grande efficacité contre le crime organisé, la fraude fiscale et sociale lié aux activités criminelles. Pour le reste les BCR actuelles font déjà avec une grande efficacité les missions fiscales qui relèvent de leurs compétences.